

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2025-04(DIR)

Date de convocation 27 février 2025

Nombre d'élus en exercice 5

Présents 3

Absents 2

Votants 3

Réception en Préfecture le

Délibération certifiée exécutoire le

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 mars, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Jean-Claude CASTEL.

Étaient présents Madame Patricia PAUL, 1^e vice-présidente, Monsieur Maurice JAYET, 3^e vice-président

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion du 5 février 2025

Le président expose :

Le procès-verbal de la réunion du Bureau, réuni conjointement à la commission des finances le 5 février, a été porté à la connaissance de chaque membre du Bureau.

Il leur est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver ce document

Après en avoir délibéré les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration


Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-04-DIR-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

PROCÈS-VERBAL

BUREAU DU CASDIS

RÉUNION DU 5 FÉVRIER 2025 – 14 H 30

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-04-DIR-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025

Étaient présents :

Membres avec voix délibérative :

Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente, présidente de séance, le président CASTEL étant empêché ,
Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ;
Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président

Membre de la commission des finances :

Messieurs Robert GAY, Patrick VIVOS, représentant madame GRANET-BRUNELLO.

Étaient excusés :

Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau ,
Madame Lila DESJARDINS, messieurs Jean-Yves ROUX, Bernard LIPERINI et Serge PRATO, membre de la commission des finances

Assistaient également à la réunion :

Colonel Sylvain BESSON, directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
Lieutenant-colonel Henri COUVÉ, chef du groupement gestion des risques ;
Lieutenant-colonel Olivier CHANTRIAUX, chef du groupement technique et logistique ,
Monsieur Jean-Christophe JULIEN, chef du groupement finances ,
Madame Marie-France MICHEL, assistante de direction, chargée des instances

La présidente de séance tient à excuser le président empêché et remercie les membres du Bureau et de la commission des finances de leur présence. Cette réunion du Bureau porte essentiellement sur l'attribution de marchés publics et plus particulièrement celui relatif au contrat d'assurance « flotte automobile et risques annexes », à la suite d'une 1^{ère} procédure d'appel d'offres infructueuse

La commission des finances sera consacrée à une présentation du Compte Financier Unique et du projet de budget primitif

Madame PAUL désigne monsieur BONDIL en qualité de secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le Bureau peut valablement délibérer.

La présidente de séance indique que 3 rapports sont inscrits à l'ordre du jour. Elle propose d'examiner les rapports dans un 1^{er} temps et de siéger ensuite en commission des finances afin d'examiner le Compte Financier Unique 2024 et le projet de budget primitif 2025 qui seront soumis à l'approbation du CASDIS le 3 mars prochain, après la tenue du débat d'orientations budgétaires et l'adoption des contributions communales le 12 décembre dernier

Concernant la modification de l'assiette des contributions, monsieur BONDIL informe l'assemblée qu'il a été interpellé par plusieurs maires qui s'interroge au sujet des changements décidés par le CASDIS

Madame PAUL a également été interpellée à ce sujet mais les explications fournies ont répondu aux interrogations légitimes de certains maires

Le colonel BESSON rappelle que la prise en compte de l'évolution de la population DGF représente une augmentation de moins de 17 K€ sur 7,5 M€ de contributions pour 2025

Monsieur BONDIL note que la révision du mode de calcul des contributions communales a ouvert la boîte de Pandore, les divergences sur les critères pouvant être retenus étant nombreux

Monsieur GAY estime que la prise en compte de l'évolution de la population DGF est logique et équitable. La seule contestation qui pourrait s'entendre c'est les 2,26 % d'augmentation par rapport à l'augmentation des bases fiscales qui n'est que de 1,7 % pour 2025

Au terme de ces échanges madame PAUL présente les rapports inscrits à l'ordre du jour

Rapport n°1 : Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 12 décembre 2024

Le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2024 a été porté à la connaissance des membres du Bureau

Madame PAUL met le rapport aux voix En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité

Rapport n°2 : Convention relative à la mise à disposition du Service Départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence par la communauté de communes Jabron, Lure, Vançon, Durance du centre d'incendie et de secours de Noyers sur Jabron

La présidente de séance présente le rapport. Elle indique que depuis l'été dernier, un VSAV a été affecté au CIS Noyers sur Jabron qui n'en disposait pas jusqu'à présent. Il convient donc de bénéficier de volumes supplémentaires pour adapter les locaux à sa nouvelle configuration opérationnelle et remiser ce véhicule.

Par voie de convention, la communauté de communes Jabron, Lure, Vançon, Durance met donc à disposition en plus de l'emprise du CIS actuel la totalité des locaux composant le bâtiment situé au plan des Béraud La superficie mise à disposition passe de 180 à 250 m²

Monsieur GAY demande si les locaux supplémentaires mis à disposition sont ceux de l'ancien garage communal

Le colonel BESSON répond par l'affirmative La mise à disposition de ce garage attenant au CIS permet ainsi que remiser tous les engins du CIS et notamment le VSAV affecté au centre de secours depuis août 2024 Il rappelle que l'expérimentation consistant à affecter un VSAV aux CIS de Noyers sur Jabron, Quinson et Puimoisson est concluante Il indique que la question du remisage de l'ambulance se pose pour le CIS Quinson

Monsieur GAY note que l'affectation d'un VSAV à Noyers sur Jabron est une excellente nouvelle pour cette vallée

Après avoir entendu ces précisions la présidente de séance met le rapport aux voix En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité

Rapport n°3 : Annulation de la délibération du Bureau du CASDIS n°2024-61 du 18 novembre 2024

Madame PAUL présente ce rapport destiné à annuler la délibération du Bureau du 18 novembre 2024 autorisant la réintégration au 1er janvier 2025 d'un officier de sapeurs-pompiers professionnels qui était mis à disposition de l'ENSOSP

En effet, l'ENSOSP a donné un avis favorable, le 18 décembre, à une prolongation de la mise à disposition formulée par cet agent, pour la période du 1er janvier 2025 au 30 septembre 2025, dans les mêmes conditions

Monsieur GAY demande à combien s'élevaient les économies réalisées sur les charges de personnel liées à la non-réintégration de cet officier.

Le colonel BESSON précise que le salaire annuel chargé de cet officier de SPP est d'environ 90 K€

Madame PAUL met le rapport aux voix En l'absence d'observation il est adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, les membres du Bureau et de la commission des finances examine le compte financier unique et le projet de budget primitif 2025

Monsieur VIVOS qui siège pour la 1^{er} fois à la commission, en qualité de suppléant de madame GRANET-BRUNELLO, demande des précisions sur l'articulation entre les séances du Bureau et du CASDIS Il demande si la délibération sur les contributions communales a été adoptée par le Bureau ou par le CASDIS

Le colonel BESSON indique que le Bureau a reçu certaines délégations du CASDIS Il se réunit en même temps que la commission des finances très régulièrement afin d'aborder l'ensemble des dossiers d'actualité et d'étudier les rapports inscrits à l'ordre du jour des conseil d'administration De même, l'ensemble des décisions adoptées en Bureau font l'objet d'une communication au conseil d'administration

Madame PAUL précise que l'ensemble des délibérations relatives aux contributions communales sont prises par le CASDIS S'agissant du changement d'assiette adopté à compter de l'exercice 2025, elle informe monsieur VIVOS que le président s'est entretenu à la présidente de Provence Alpes Agglomération à plusieurs reprises, à ce sujet

Monsieur JULIEN présente ensuite le compte financier unique de l'exercice 2024 Cette présentation est annexée au présent procès-verbal

Les recettes de fonctionnement constatées au CFU 2024 s'élèvent à 21 460 562,75 €

Les recettes de fonctionnement sont constituées à près de 92 % des contributions du Département, des communes et EPCI ayant la compétence, et des dotations et subventions de l'Etat, de l'Union Européenne et de la Région Les autres recettes résultent des produits des services et des atténuations de charges

Les dépenses de fonctionnement constatées au CFU 2024 s'élèvent à 21 135 341 €

Les charges de personnels représentent environ 71 % des dépenses de fonctionnement réparties comme suit masse salariale 59 %, indemnités des sapeurs-pompiers volontaires 38 %, retraite des anciens sapeurs-pompiers et autres 3 %. Les charges de personnels s'élèvent à 12 705 926,51 pour l'exercice 2024.

Les charges à caractère général représentent 22,7 % des dépenses de fonctionnement, les charges financières 2,9 %

La variation des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2024 est de 2,74 %

Monsieur JULIEN rappelle que le taux de rigidité des charges est très important

Les recettes d'investissement s'élèvent à 4 071 878,37 €, réparties comme suit subventions d'investissement 2 102 215,10 €, emprunt 1 315 618,77 €, FCTVA 654 044,50 €. La variation des recettes réelles d'investissement entre 2023 et 2024 est de 13,65 %

Les subventions d'investissement 2024 incluent les fonds européens, les subventions de l'Etat et de la Région et la subvention supplémentaire de 1 M€ du Département fléchée sur le plan pluriannuel d'investissement.

L'encours de la dette s'élève à 19 961 369 € au 31 décembre 2024 Le ratio de désendettement étant de 7,27 années La convention de partenariat avec le Département, pour les exercices 2022-2024 prévoyait un ratio de désendettement inférieur à 9 ans

Monsieur JULIEN indique que l'épargne brute du SDIS, malgré un contexte budgétaire tendu et une inflation de + 17 % sur 4 exercices, progresse entre 2023 et 2024 Il souligne que la convention SDIS/Département prévoit que le SDIS tende vers un ratio de désendettement de 8 ans en 2027 Il indique que la baisse de deux points du FCTVA représentera une diminution d'environ 600 K€ en investissement

Il présente ensuite les résultats de l'exercice 2024 qui s'élèvent à 325 221,75 € en fonctionnement et à 162 022,77 € en investissement Il souligne que 200 K€ seront prélevés de la section de

fonctionnement et reportés en investissement au budget primitif afin de diminuer le recours à l'emprunt

Monsieur GAY note que la mobilisation l'emprunt sera plus élevée en 2025 et que la dette du SDIS devrait avoisiner les 21 M€ fin 2025

Monsieur JULIEN indique que le recours à l'emprunt, qui sera affiné, devrait être de l'ordre de 4,2 M€ en 2025 Il souligne que le SDIS avait souscrits ses emprunts au moment où les taux étaient moins élevés que les taux actuels

Monsieur BONDIL demande des précisions sur les 270 K€ de provision

Monsieur JULIEN précise qu'il s'agit d'une somme qui n'a pas été rappelée par l'Etat, qui figure en classe 5 chez le comptable public Il indique que ces fonds peuvent être mobilisés en cas de besoin

Monsieur BONDIL souligne que le montant de l'excédent 2024 va être sujet à questions.

Monsieur GAY estime que cet excédent est justifié car la saison estivale a été relativement calme et en raison des économies constatées sur la masse salariale du fait de postes non pourvus

Monsieur VIVOS félicite le colonel BESSON et monsieur JULIEN pour la qualité de la gestion budgétaire du SDIS Il souligne que beaucoup de collectivités souhaiteraient avoir de tels résultats avec une épargne brute de plus de 5,5 % et un ratio de désendettement en baisse

Monsieur VIVOS s'interroge sur le fait que la délibération sur les contributions communales ait été adoptée avant le vote du CFU

Le colonel BESSON précise que le CGCT impose au SDIS de notifier le montant des contributions avant le 1^{er} janvier de l'exercice à venir

Monsieur JULIEN rappelle que l'annuité de la dette du SDIS est élevée car le SDIS, jusqu'en 2020, assurait seul le financement des opérations de construction et de réhabilitation des centres d'incendie et de secours

Monsieur BONDIL souligne que le Département a largement contribué aux bons résultats de fin d'exercice grâce à sa contribution et à son abondement exceptionnel en faveur du plan pluriannuel d'investissements

Madame PAUL souligne que de très nombreux maires sont satisfaits de l'action du SDIS

Le colonel BESSON note que le SDIS participe à l'attractivité du territoire

Monsieur JULIEN indique qu'il est important de tenir compte de la valeur du sauvé grâce aux interventions des sapeurs-pompiers car cela a un impact sur l'activité économique et sur le montant des primes d'assurances

Le colonel BESSON rappelle que la TSCA perçue par le Département est reversée au SDIS, au travers de sa contribution

Monsieur GAY indique que le montant de la TSCA reversée est de l'ordre de 3 M€ Il se réjouit également des bons résultats de l'exercice, grâce aux efforts financiers consentis par le Département et les communes et grâce à la bonne gestion du SDIS qui porte ses fruits

Le colonel BESSON souligne que la maîtrise de l'activité opérationnelle, le SDIS se recentrant sur le cœur de ses missions, contribue également à la maîtrise des dépenses de fonctionnement Il rappelle que le temps d'intervention du SDIS O4 est désormais inférieur à la moyenne nationale Toutefois, il convient de noter que la fermeture des urgences de Manosque et dans une moindre mesure celles de Digne et Sisteron impactent le budget du SDIS à hauteur de 225 K€ pour 2024

Monsieur JULIEN présente ensuite le projet de budget primitif 2025 qui sera soumis à l'approbation du CASDIS le 3 mars prochain.

Le budget primitif 2025, total, devrait s'élever à 35 492 595 €, dont 13 017 945 € d'investissement. Ce budget intègre les éléments de la convention de partenariat avec le Département adoptée par le CASDIS le 12 décembre, le plan pluriannuel d'investissement 2024-2027, la mise en œuvre de la délibération relative à l'assiette des contributions des communes et EPCI compétents et l'augmentation du taux de cotisations à la CNRACL.

Le détail par section des dépenses et des recettes figure dans le document de présentation annexé au procès-verbal.

Monsieur GAY demande ce qui est intégré dans les charges de personnels qui augmentent de 3,14 % par rapport à 2024 et s'il y a des recrutements de sapeurs-pompiers professionnels de budgétés.

Monsieur JULIEN indique qu'il n'y a pas d'augmentation générale de la masse salariale. Les charges de personnel intègrent le GVT et l'augmentation de deux points des cotisations CNRACL qui à eux seuls représentent 150 K€.

Le colonel BESSON rappelle que la convention de partenariat signée avec le Département prévoit 4 recrutements de SPP en 2025 afin de poursuivre la professionnalisation de certains centres. Il s'agira d'affecter un sous-officier et un caporal de SPP sur Sisteron et sur Barcelonnette. Il indique que sur les compagnies de Sisteron et de Barcelonnette, qui ont été regroupées lors de la révision du règlement opérationnel, il n'y aura plus qu'un officier de sapeur-pompier professionnel qui assure les fonctions de chef de la compagnie et du CIS Sisteron.

Monsieur VIVOS souligne l'importance d'accorder de la disponibilité aux agents communaux qui sont sapeurs-pompiers volontaires. Certes, cela représente un coût pour la commune mais cela coûterait davantage s'il fallait recruter des sapeurs-pompiers professionnels. Il estime qu'il est primordial de préserver le volontariat.

Monsieur BONDIL demande des précisions sur le nombre et l'affectation des sapeurs-pompiers saisonniers.

Le colonel BESSON indique que les affectations ne sont pas encore tranchées de même que le nombre. La campagne de recrutement a été lancée mais il devient difficile de pouvoir ces postes, les SDIS accordant moins de dérogations pour les engagements extra départementaux. Le nombre de SPV saisonniers devrait varier, en fonction des candidatures, entre 50 et 35 personnels.

Au terme de ces échanges et avant de lever la séance, madame PAUL remercie les membres du Bureau et de la commission des finances ainsi que le colonel BESSON et ses équipes. Elle rappelle l'engagement sans faille du SDIS au bénéfice de la population et du territoire.

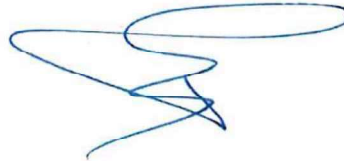
LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE

CLAUDE BONDIL



PATRICIA PAUL



Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250313-B2025-04-DIR-DE
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025